CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E65951** **VALABLE JUSQU'AU** **26/10/2027**

ÉDITÉ LE 28/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/10/2005

Raison sociale : ATELIER DECOR FRANK BLIN

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/05/2021

Capital : 7 500

18 BOULEVARD GAMBETTA
35400 SAINT-MALO

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT MALO 2005B00345

Siret : 484 801 626 00017

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 0039838-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000 / 001 297960/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000 / 001 297960/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 02 99 40 02 11 **Fax :** 02 99 40 22 03

Portable : 0698575776

Responsabilité légale :
DB DEVELOPPEMENT (897 995 528) / BLIN NICOLAS PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.atelier-decor.fr

E-mail : n.blin@atelier-decor.fr

Effectif moyen : 23 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 087 912 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3421	Imperméabilité des façades (Technicité courante)	6	27/09/2024
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	17	27/09/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/10/2026 10:10

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.